

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

AMENDEMENT

N ° CD468

présenté par

M. Causse, M. Travert, M. Lavergne, Mme Bagarry, M. Potterie, M. Leclabart, Mme Hammerer, Mme Tuffnell, Mme Thillaye, Mme Gipson, Mme Chapelier, Mme Leguille-Balloy, M. Perrot, M. Cazenove, M. Dombreval, Mme Vanceunebrock, Mme Marsaud, M. Perea et M. Maire

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.